

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2018/0042(COD) Accord provisoire entre le Parlement et le Conseil sur l'acte final 30/11/2018 Décision d'entamer des négociations interinstitutionnelles confirmée en plénière (Art. 69c)
Expositions sous forme d'obligations garanties Modification Règlement (EU) No 575/2013 2011/0202(COD) Sujet 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 3.45.01 Droit des sociétés	

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/0042(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EU) No 575/2013 2011/0202(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114
Base juridique modifiée	Règlement du Parlement EP 159
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
Etape de la procédure	Accord provisoire entre le Parlement et le Conseil sur l'acte final
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/12504